

Introduction

Ahmadou Makhtar Kanté

La célébration de la XIIIe assemblée générale du CODESSRIA à Rabat a été l'occasion pour cette éminente organisation panafricaine sur les sciences sociales de permettre à des intervenants aux divers profils de s'exprimer et de débattre du thème général : « L'Afrique et les défis du XXIe siècle ».

De riches communications ont été enregistrées avec un effort soutenu de la part des exposants pour mettre en exergue les préoccupations africaines relatives au thème général. Les contributions traitant de sujets appartenant à des domaines proches ont été regroupées autant que faire se peut dans des sous-thèmes.

Ce volume contient cinq contributions en français portant sur les questions environnementales et climatiques traitées à l'aune de critères sociologiques, économiques, politiques, juridiques et éthiques. Une analyse des sujets abordés par les communicants de ce volume laisse apparaître un fil conducteur qui permet de proposer le titre générique suivant : *Environnement, changement climatique et sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest et du Centre*.

Le contexte international des années 1980 est marqué par le rapport Brundtland qui popularise le concept de « développement durable » selon la définition qui suit : « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (citation de Mme Gro Harlem Brundtland 1987). Par la suite, ce sont les Nations Unies qui s'emparent du concept lors du sommet de Rio tenu en 1992 sous son égide. Lors de cette rencontre, la notion de développement durable est déclinée en trois dimensions : un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable. De ce sommet de la terre sont sortis des axes programmatiques sous l'intitulé de « agenda 21 » qui donnait des directives de base aux acteurs notamment étatiques, en matière de mise en œuvre du développement durable, de la protection de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique.

En droite ligne de ce souci international pour l'environnement, le thème du changement climatique devient de plus en plus débattu avec les travaux du

GIEC (Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat) qui publie des rapports scientifiques établissant une corrélation étroite entre le réchauffement climatique et les émissions de gaz à effet de serre (GES) issues des activités humaines.¹

Dans cette recherche de stratégie de riposte au changement climatique, mention est faite de la responsabilité différenciée dans les causes du réchauffement et aussi de la nécessité d'appuyer les pays les moins avancés (PMA) dont la vulnérabilité est la plus importante. A cet effet, dès sa session de 1992, le Secrétariat de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)² inscrit cet appui dans son agenda à travers la conception et la mise en œuvre des Programmes Nationaux aux fins de l'Adaptation (PANA).

Prenant conscience de ces défis environnementaux et climatiques, les dirigeants africains ont affirmé leur volonté en la matière à travers le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) mis en place en 2001, en ces termes : « Le changement climatique et la détérioration de l'environnement constituent un défi majeur à la durabilité, la biodiversité, la sécurité alimentaire et la stabilité du continent. La pollution, la dégradation de la qualité des sols, la désertification et la mauvaise qualité de l'air menacent les vies et l'avenir des populations africaines. Le Programme Changement Climatique et Gestion des Ressources Naturelles du NEPAD joue un rôle de coordination et de défense pour la promotion des programmes régionaux et nationaux visant à contrecarrer ces menaces qui pèsent sur l'environnement. Le NEPAD estime que relever ces défis est une condition préalable à la réalisation de ses autres objectifs de croissance et de développement durables. » (Cf. <http://www.nepad.org/fr/climatechangeandsustainabledevelopment>).

En septembre 2002, les parties se réunissent encore pour le sommet mondial du développement durable à Johannesburg. Les participants reconnaissent alors que les mesures préconisées à Rio en 1992 ont connu des résultats mitigés. L'importance symbolique de l'organisation de ce sommet en terre africaine devrait rappeler que c'est un continent marqué par une étroite dépendance de ses économies vis-à-vis des évolutions climatiques, mais pas seulement, puisque d'autres faiblesses s'y ajoutent. Ces faiblesses ont pour noms : institutions peu performantes, notamment dans les secteurs agro-climatique, foncier et minier, faible niveau du développement humain, instabilités politiques, inégalités de genre, services de la dette, faibles capacités techniques, résultats mitigés, dysfonctionnement du processus de décentralisation, etc.

Les pays africains se trouvent ainsi hautement vulnérables au réchauffement dont ils sont les moins responsables et sont parties prenantes dans toutes les conventions internationales en matière d'environnement et de changement climatique sans toutefois bénéficier, comme attendu, des transferts de technologies adaptées et de financements conséquents.

Pour l'instant, les réponses nationales pour une meilleure gestion des ressources naturelles, l'adaptation et l'atténuation ont des résultats mitigés.

Néanmoins, beaucoup d'initiatives des acteurs étatiques, interétatiques et non étatiques font que la prise de conscience s'accroît chez les Africains. De plus en plus, ils se rendent compte que le gaspillage, la sous-exploitation, l'accaparement et le bradage de leurs terres et de leurs ressources minières, leur haute vulnérabilité et la mal gouvernance environnementale en général ne sont pas une fatalité. Ils sont davantage conscients qu'ils peuvent décider de changer le cours des choses, mieux exploiter leurs ressources naturelles pour leur propre bien-être, mieux s'adapter, même si cette exigence a ses limites (pertes et dommages hors du champ de l'adaptation), et mettre en place des économies vertes moins émettrices de carbone. Toutefois, il faudra faire attention à ne pas freiner la nécessaire création de richesses pour répondre aux besoins de la croissance démographique relativement élevée.

En tout cas, pour ce qui les concerne, les contributeurs de ce volume ont chacun, dans son domaine d'intérêt, proposé une réflexion sur les enjeux en cours et les réponses devant être apportées par les Africains d'abord, mais appuyés par la communauté internationale, car en fin de compte pour des raisons historiques et éthiques, ce soutien est légitime. D'autre part, il n'échappe à personne que si l'Afrique se porte bien et devient stable sur le long terme, et compétitif, ce sera pour le bien du monde entier, alors que la situation inverse n'est pas souhaitable.

Le lecteur s'apercevra que les contributeurs ont eu du mal à cacher leur sensibilité citoyenne, voire morale, pourquoi pas ? Il s'apercevra aussi que les réflexions semblent être moins « idéologisées » en ce qu'elles ne sont pas bâties sur des modèles « prêt à penser », mais sont plutôt pragmatiques. L'avenir nous dira s'il s'agit là d'une option lourde ou passagère.

Il semble que la réflexion sur les relations entre démocratie, sécurité et environnement/changement climatique reste faible ou diffuse alors que le sens dans lequel ces relations vont évoluer sera déterminant pour l'avenir de l'Afrique devenue, par la force des choses, un pôle de croissance prometteur. Par exemple, dans les théories du changement environnemental et du changement climatique, quelles sont les hypothèses qu'une bonne connaissance des contextes africains permet de confirmer ou d'infirmer, ou y a-t-il nécessité d'élaborer des théories africaines ? D'autre part, les réponses capitalistes à la crise environnementale et climatique en cours sont-elles les meilleures pour l'Afrique et que recouvrent vraiment ces nouveaux concepts, pour ne pas dire cette inflation de notions et approches connexes à la sémantique du développement durable : économie verte, développement endogène, développement solidaire, responsabilité sociale des entreprises, agriculture durable, économie émergente, maladaptation, pertes et dommages, approche inclusive, participative, genre, multi-acteurs, etc. ? Qu'est-ce qui est la condition de (ou conditionne quoi) ? Qu'est-ce qui prime sur quoi ? Comment ces notions et approches circulent-elles entre les acteurs globaux, régionaux, nationaux et infra-nationaux et dans quelle mesure ceux-ci

s'en approprient-ils ? Qu'est-ce qui est anachronique dans tout ça et comment s'assurer de la pertinence et de la cohérence de tout ceci ?

Il est ô combien important de mieux faire ressortir dans les productions intellectuelles africaines les articulations entre stabilité, sécurité, paix, adaptation et gestion des ressources naturelles en Afrique. Si on sait au moins que l'afro-pessimisme perd de plus en plus de terrain et qu'il ne produit que du fatalisme, de l'infantilisme et de l'obscurantisme, bref, qu'il ne mène à rien, les enjeux environnementaux et climatiques opèrent comme une crise oui, mais aussi comme une opportunité encore faiblement exploitée par les acteurs de la pensée afro-optimiste.

Espérons que la pensée de la crise environnementale et climatique sera suffisamment mûrie en Afrique pour aboutir à un sursaut adapté et à des réponses durables pour une Afrique moins émettrice de désespoir et plus résiliente.

Ce volume comprend cinq chapitres qui sont des contributions d'auteurs originaires de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Deux Sénégalais ont traité l'une d'une expérience relative à la promotion des énergies renouvelables, notamment la solaire au Sénégal, et l'autre des enjeux de l'adaptation planifiée dans les pays sahéliens. D'autre part, ce sont deux intellectuels Camerounais qui ont traité l'un du droit à la nourriture et de son avenir en Afrique, et l'autre du changement climatique dans la perspective des droits humains. Enfin un intellectuel de la République démocratique du Congo s'est interrogé sur la problématique de la gestion des déchets plastiques à Kinshasa.

Le livre commence par le chapitre 1 de Abibatou Banda Fall intitulé « L'impact des cuisinières solaires PCSA dans la conservation des équilibres écologiques et sociaux : cas de la commune de Ngaye Méckhé au Sénégal ». Dans sa contribution, l'auteure part du constat selon lequel, malgré l'énorme potentiel d'énergie due à l'ensoleillement, les pays sahéliens comme le Sénégal continuent d'être confrontés à nombre de contraintes relatives à leur dépendance vis-à-vis des énergies combustibles, notamment le pétrole. C'est pour tenter d'inverser cette tendance qu'une expérience innovante d'utilisation de l'énergie solaire a été menée avec des résultats prometteurs dans la communauté rurale de Ngaye Méckhé située à 120 km de Dakar et où résident des populations vulnérables. Les femmes, surtout, ont appris à s'approprier l'usage de la cuisinière solaire qui leur offre de nombreux avantages incontestables par rapport à ce qui se faisait avant et dont les impacts positifs peuvent se mesurer tant au plan environnemental, du changement climatique, social, financier, sanitaire que culinaire. Finalement, Abibatou Banda Fall appelle à la généralisation, on dirait, avec le jargon répandu présentement, à une mise à échelle, de cette innovation tout en sachant qu'il y a des améliorations surtout d'ordre technique à réaliser et une bonne stratégie de communication publique à mener pour son adoption.

Dans le chapitre 2 à l'intitulé très savant : « Changements climatiques et droits humains fondamentaux : vers une climatopolitique anthropocentrée », Chrislain-Eric Kenfack défend la thèse selon laquelle l'option longtemps en cours qui consistait à privilégier des considérations purement environnementales, économiques et financières constitue une limite aux réponses élaborées pour lutter contre les effets adverses du changement climatique. Il appelle à un supplément d'âme qui passe par l'adoption d'une approche climatique axée sur les droits humains et une meilleure prise en compte de la vulnérabilité sociale et de l'équité.

Dans le chapitre 3 intitulé « L'Afrique et la nourriture au XXI^e siècle : consécration juridique, perspectives étroites ? », Patrick Juvet Lowe Gnintedem soutient que la réponse seulement économique à la question de la sécurité alimentaire mise en œuvre en Afrique depuis des années a atteint ses limites. Il considère qu'il est temps de donner toute sa force au droit à l'alimentation qui ne se réduit pas au droit d'être nourri en situation d'urgence, mais qui consiste plutôt à mettre en place, de manière volontariste, des cadres juridiques et des stratégies suffisamment robustes pour favoriser l'effectivité de ce droit. Pour cet auteur, l'Afrique franchirait un pas significatif dans sa lutte pour la sécurité alimentaire en adoptant une telle approche.

Les enjeux des réponses au changement climatique reviennent avec la contribution de Ahmadou Makhtar Kanté dans le chapitre 4 de ce volume intitulé « Changements climatiques et sécurité alimentaire au Sahel : atouts et faiblesses de l'adaptation planifiée ». L'auteur y rappelle que les pays sahéliens sont connus pour être des zones de haute vulnérabilité aussi bien au regard de leurs systèmes humains que naturels et que le secteur de la sécurité alimentaire risque d'être encore plus fragilisé en raison de sa grande sensibilité aux attendus néfastes du changement climatique pour cette région. A travers un examen approfondi des Programmes d'Action Nationaux d'Adaptation (PANA) mentionnés plus haut de cinq pays du Sahel, il en fait ressortir et les atouts et les obstacles. Pour Ahmadou Makhtar Kanté, le terme « atout » revêt ici une importance capitale en ce qu'il pense qu'il ne faut pas trouver encore là l'occasion d'alimenter le misérabilisme et la démission déclinés en « l'Afrique est tellement vulnérable », « l'Afrique est tellement pauvre », etc., et considère que les enjeux de l'adaptation planifiée sont surtout liés à des questions socio-institutionnelles, au financement de l'adaptation en Afrique et à l'intégration de l'adaptation dans la planification du développement national.

Dans le dernier chapitre « La gestion des déchets plastiques à Kinshasa : un autre défi environnemental à relever dans la conception des villes durables », Kassay Ngur-Ikone Jules choisit d'analyser la question de la gouvernance des villes africaines à partir de la problématique des déchets, notamment les sachets plastiques à Kinshasa. Il soutient que malgré les énormes échecs de la gestion des

déchets urbains, comme l'illustrent présentement les sachets de plastiques qui traînent dans un chaos indescriptible à Kinshasa et donnent à cette ville un visage hideux, la ville est une opportunité de créativité et de modernité. L'auteur insiste sur une distribution des responsabilités et des moyens d'action entre l'État, les collectivités locales, le secteur privé et les populations, de sorte que chaque partie prenante agisse pour l'avènement d'une ville modèle, ce qui passe par la maîtrise des rejets de toute nature, et en particulier des déchets plastiques.

Au total, ce volume est riche en termes de réflexions qui en ouvrent d'autres, comme il se doit en matière de recherche et de productions intellectuelles sur des questions et enjeux importants pour le devenir de l'Afrique. La crise environnementale et climatique, avec ses causes, son processus et ses impacts spécifiques en Afrique, est, à notre humble avis, une difficulté et une opportunité qui devrait in fine nous inciter à rompre définitivement avec la sémantique et le comportement de mort, de déclin et de renonciation, adopter une nouvelle grammaire de sursaut et continuer à poser des actes d'une vraie renaissance.

Notes

1. Les rapports d'évaluation comprennent plusieurs volumes et fournissent des informations scientifiques, techniques et socioéconomiques sur les changements climatiques, leurs causes, leurs incidences et les mesures qui pourraient être prises pour y faire face. Le GIEC est à présent en train de préparer le cinquième Rapport d'évaluation, qui sera complété en 2014.
 - Le premier Rapport d'évaluation du GIEC, publié en 1990, a confirmé les informations scientifiques sur lesquelles étaient fondées les préoccupations relatives à l'évolution du climat. Il a amené l'Assemblée générale des Nations Unies à décider d'élaborer une Convention-cadre sur les changements climatiques (CCNUCC), qui est entrée en vigueur en mars 1994.
 - Le deuxième Rapport d'évaluation, « Changements climatiques 1995 » (Climate Change 1995), a été présenté à la deuxième session de la Conférence des Parties à la CCNUCC et a fourni la matière de départ des négociations du Protocole de Kyoto issu de la Convention. Il comprend trois rapports des groupes de travail et une synthèse des questions scientifiques et techniques ayant trait à l'interprétation de l'article 2 (« Objectif ») de la CCNUCC.
 - Le troisième Rapport d'évaluation, « Bilan 2001 des changements climatiques » (Climate Change 2001), comprend également trois rapports des groupes de travail : « Les éléments scientifiques » (The Scientific Basis), « Conséquences, adaptation et vulnérabilité » (Impacts, Adaptation and Vulnerability) et « Mesures d'atténuation » (Mitigation) et un Rapport de synthèse qui traite un large éventail de questions de caractère scientifique et technique ayant un rapport direct avec les politiques à suivre.
 - Le quatrième Rapport d'évaluation « Bilan 2007 des changements climatiques » (Climate Change 2007), comprend les contributions des trois groupes de travail

et un rapport de synthèse. L'ensemble de l'activité du GIEC a été honorée par le Prix Nobel de la Paix 2007, partagé avec Mr Al Gore, « Pour l'effort dans l'avancement de la connaissance et la dissémination de l'information sur le changement climatique d'origine anthropique, et l'établissement de bases pour les mesures à prendre en vue de contrer ce changement ».

2. Les PMA au regard de la Convention L'Article 4.9 de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), reconnaissant la situation spéciale des pays les moins avancés (PMA), déclare que : *«Les Parties tiennent pleinement compte, dans leur action concernant le financement et le transfert de technologie, des besoins particuliers et de la situation spéciale des pays les moins avancés.»* À la septième session de la Conférence des Parties, cinq décisions importantes ont été adoptées :
 - Décision 2/CP.7: Renforcement des capacités dans les pays en développement, incluant des opportunités spécifiques de renforcement des capacités dans les PMA ;
 - Décision 5/CP.7 : Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention, qui reconnaît la situation spéciale des PMA du fait qu'ils n'ont pas les moyens nécessaires pour faire face aux problèmes liés à l'adaptation aux changements climatiques, établit un programme de travail pour les PMA qui comprend l'élaboration et la mise en oeuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA) ;
 - Décision 27/CP.7 : Directives à l'intention de l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier, pour le fonctionnement du Fonds pour les PMA pour supporter le programme de travail des PMA, y compris l'élaboration et la mise en oeuvre des PANA ;
 - Décision 28/CP.7 : Lignes directrices pour l'établissement des PANA ;
 - Décision 29/CP.7 : Constitution d'un groupe d'experts des PMA en vue de donner les directives sur la stratégie d'élaboration et de mise en oeuvre des PANA.

